

### **Qu'est-ce qu'une section internationale ?**

La section internationale permet l'obtention du baccalauréat général avec la mention « Option Internationale du Baccalauréat ». Cette validation valorise un parcours de formation biculturel et bilingue, qui favorise la mobilité internationale tout en permettant l'accès aux universités anglophones.

### **Objectifs de la section internationale**

La section internationale a pour objectif de faciliter l'insertion d'élèves étrangers dans le système français et de créer, par leur présence, un cadre propice à l'apprentissage d'une langue vivante à un haut niveau par les élèves français.

Officiellement la section internationale a un double objectif :

- « [...] permettre à des élèves étrangers et à des élèves français d'acquérir ensemble une formation impliquant l'utilisation progressive d'une langue étrangère dans certaines disciplines. » (article D. 421-131 du code de l'éducation) ;
- « [...] faciliter l'intégration et l'accueil d'élèves étrangers dans le système éducatif français et [...] former des élèves français à la pratique approfondie d'une langue étrangère, en particulier par l'utilisation de cette langue dans certaines disciplines. » (article D. 421-132 du code de l'éducation)

L'aptitude linguistique des élèves à être scolarisés en section internationale est vérifiée par l'établissement d'accueil.

### **Profil des candidats.**

Cette formation est ouverte aux élèves de 3<sup>ème</sup> obtenant un passage en Seconde générale et technologique, très motivés et intéressés par la langue, la littérature et la civilisation britannique tout ayant un bon potentiel de progression dans la langue vivante anglaise.

L'autonomie et la capacité de travail sont des atouts indispensables compte tenu de la charge de travail supplémentaire induite par la formation :

- 4 heures en histoire-Géographie au lieu de 3h en seconde sans option internationale.
- 4 heures en Littérature en plus des 3 heures de langue.

La volonté d'intégrer la section internationale engage à un parcours en trois ans. **Il nous semble important de préciser que cet engagement ne peut se concrétiser que si le projet est bien celui de l'élève.**

### **Conditions d'admission des élèves dans la section :**

- **Pour les élèves candidatant à l'entrée en Seconde :**

Au vu du dossier de candidature et de l'examen écrit et oral, les examinateurs sous couvert du chef d'établissement constitue la liste des candidats retenus. Les modalités de passation seront adaptées en cas de confinement ou protocole sanitaire particulier.

L'affectation définitive des candidats est prononcée par Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale à la fin du mois de juin 2021, à l'issue de la procédure « AFFELNET ».

**Aucun résultat ne sera communiqué par le lycée Grand Air, ni par les établissements d'origine avant la fin du mois de juin. Il est donc impératif que les candidats formulent parallèlement des vœux sur leur lycée de secteur.**

- **Pour les élèves candidatant à l'entrée en Première :**

Au vu du dossier de candidature et de l'examen écrit et oral ou les modalités de passation adaptées en cas de confinement ou de protocole sanitaire particulier, les examinateurs sous couvert du chef d'établissement constituent la liste des candidats retenus. En fonction des places disponibles dans la section, les élèves sont appelés dans le courant du mois de juin pour finaliser leur inscription au lycée Grand Air.

### **Calendrier :**

- Mardi 9 mars 2021 : date limite du dépôt du dossier de candidature.
- Mercredi 31 mars 2021 : examens écrit et oral sur convocation.
- Fin juin 2021 : affectation dans l'établissement pour les candidats retenus et finalisation des dossiers d'inscription.